

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 07 juillet 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Pierre OUDENOT**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, MAJ PATRICK, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **FURSTENBERGER Thi-Minh par FRECHE Mélanie, LEMOINE NATHALIE par NEEL Mathieu, MILLET Catherine par GERARD Dominique.**

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Bail de location de chasse - Bois du Juré - Lot 1

N° de délibération : 15_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Le maire propose au conseil municipal de louer le droit de chasse dans les bois de Viterne au lieu-dit « Bois du JURÉ » à M. SZCZEPANSKI Michel – 12 rue du château – 54150 Immonville-Lantefontaine :

- de la parcelle 32 à la parcelle 40 et de la parcelle 61 à la parcelle 69 (lot 1),
- une superficie de 314 hectares,
- une durée de 6 ans à compter du 1er août 2020, (jusqu'au 31 juillet 2026).
- un montant initial de 12,50 euros l'hectare,
- les modalités prévues dans le cahier des clauses générales qu'il convient d'approuver.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale,
- Décide de retenir les propositions du maire,
- Précise qu'il n'y aura pas de chasse dans le lot 1 le samedi,
- Autorise le maire à signer le bail à intervenir et le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Pierre OUDENOT

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 07 juillet 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Pierre OUDENOT**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, MAJ PATRICK, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **FURSTENBERGER Thi-Minh par FRECHE Mélanie, LEMOINE NATHALIE par NEEL Mathieu, MILLET Catherine par GERARD Dominique.**

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Affectation des résultats - annule et remplace DCM 03_2020

N° de délibération : 16_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Au vu des résultats du compte administratif de l'exercice 2019, il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 225 018.60 €,
- Un excédent d'investissement d'un montant de 39 137.34 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 71 860.00 €.

Soit un déficit réel d'investissement de 32 722.66 € (+39 137.34 - 71 860.00 €)

Le conseil municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit réel d'investissement :

- Au 1068, en recettes d'investissement, pour un montant de 32 722.66 €,

Puis :

- Au 001, en recettes d'investissement, 39 137.34 €,
- En restes à réaliser (dépendances d'investissement) 71 860.00 €,
- Au 002, en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent soit 192 295.94 € (225 018.60 € - 32 722.66 €).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Pierre OUDENOT

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 07 juillet 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Pierre OUDENOT**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, MAJ PATRICK, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **FURSTENBERGER Thi-Minh par FRECHE Mélanie, LEMOINE NATHALIE par NEEL Mathieu, MILLET Catherine par GERARD Dominique.**

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Budget primitif 2020

N° de délibération : 17_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	11	11	0	4	0

Le conseil municipal vote les articles du budget primitif 2020 et en arrête les chiffres comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	586 468.38	146 720.00
Dépenses	586 468.38	146 720.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Pierre OUDENOT

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 07 juillet 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Pierre OUDENOT**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, MAJ PATRICK, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **FURSTENBERGER Thi-Minh par FRECHE Mélanie, LEMOINE NATHALIE par NEEL Mathieu, MILLET Catherine par GERARD Dominique.**

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Nomination d'un membre à l'association foncière de Viterne

N° de délibération : 18_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Le maire fait part au conseil municipal :

que le maire est automatiquement membre de droit à l'association foncière,

qu'il est actuellement président de l'association foncière,

qu'il propose, de ce fait, de nommer comme membre de l'association foncière,

M. Olivier COLNET, élu(e) au conseil municipal.

Le conseil municipal accepte sa proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Pierre OUDENOT